

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 27 JANVIER 2020 A SUSVILLE

Présents :

BLANC André	GONNORD Franck	STUTZ Anne
SIAUD Alain	BONNIER Eric	DELPUECH Nicole
KRAMARCZEWSKI Bruno	DECHAUX Marie-Claire	GILLIO-TOS Jacques
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	BALME Eric
MULYK Fabien	MUSARD Denis	MECKLER Bernard
SIMONNET Martine	DURAND Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
CHATTARD Arnaud	RIVIERE Carlos	PERRIN Gilda
PREVOT Fabienne	PONTIER Joël	LE TRAOU Dominique
BRUGNERA Jean-Michel	LUC Alain	VALLE Georges
SEGURA Claude	JOUBERT Thierry	BUCH Emile
MASLO Raymond	VILLARD Alain	BARTHELEMI Maryse
BESCHI Serge	CHAUD Frédéric	HERITIER Bernard
ODDOS David	ROCHER Françoise	MORA Serge
ROJAS Angélique	LANEYRIE Jean-Marc	

Absents excusés représentés : GUTERBAUM Gérard (pouvoir à BALME Eric), FAURE Philippe (pouvoir à BESCHI Serge), PASSELANDE Richard (pouvoir à BARI Nadine), PERINO Marie-France (pouvoir à ODDOS David), BONATO Brigitte (pouvoir à MUSARD Denis), CIOT Xavier (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), CLARET Albert (pouvoir à LANEYRIE Jean-Marc), JOURDAN Marie-Claire (pouvoir à LUC Alain), FANGET Dominique (pouvoir à SIMONNET Martine), VILLARET Eric (pouvoir à DURAND Bernard), PAULIN Ginette (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), REYNIER POETE Patrick (pouvoir à CHATTARD Arnaud), MACE Denis (pouvoir à BONNIER Eric).

Nombre de Pouvoirs :	14
Nombre de délégués en exercice :	64
Nombre de délégués présents :	41
Nombre de délégués votants :	55

Ordre du jour :

1. COMPTE-RENDU

- 📄 Séance du 4 novembre 2019
- 📄 Séance du 16 décembre 2019

2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES (rapporteur Joël PONTIER)

📄 Finances

- Comptes de gestion et comptes administratifs
 - Budget principal
 - Budget annexe Gestion des déchets
 - Budget annexe Matheysine Développement
 - Budget annexe Matheysine Développement-Abattoir
 - Budget annexe Maison Messiaen

- Budget annexe Site du Sautet
- Budget annexe SPANC
- Affectation du résultat
- Débat d'orientations budgétaires
- 🏛️ Intégration Office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre – Matheysine Tourisme

3. ENFANCE & JEUNESSE (rapporteur Emile BUCH)

- 🏛️ Relais d'assistant(e)s maternel(le)s : demande de subvention

4. CULTURE & PATRIMOINE (rapporteur Eric BONNIER)

- 🏛️ Réseau de lecture publique Matacen@
 - Plan Lecture Département
 - Convention CCM – Communes – Bibliothèques

5. SPORT & SANTE (rapporteur Serge BESCHI)

- 🏛️ Piscine intercommunale AquaMira – Actualisation du règlement intérieur

6. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Eric BONNIER.

Joël Pontier propose au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour initial, dans la thématique Sport & Santé :
l'actualisation du règlement intérieur de la piscine territoriale AquaMira.

A l'unanimité, le Conseil accepte cet ajout.

1. COMPTES-RENDUS

🏛️ **Compte-rendu du 4 novembre 2019**

➔ Le compte-rendu du conseil communautaire du 4 novembre 2019 est adopté.

🏛️ **Compte-rendu du 16 décembre 2019**

➔ Le compte-rendu du conseil communautaire du 16 décembre 2019 est adopté.

2. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

🏛️ **Finances – Comptes 2019**

➔ **Comptes de Gestion et Comptes Administratifs**

| Cette question a fait l'objet d'une étude préalable en commission finances du 20 janvier 2020.

Le décret 2019-928 du 4 septembre 2019 emportant convocation des électeurs pour les élections municipales de 2020 permet d'établir un calendrier précis des principales échéances liées à ce scrutin. Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le 1^{er} tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour. Après le renouvellement général des conseils municipaux, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires, soit au plus tard le vendredi 24 avril 2020.

L'article L.1612-2 du CGCT prévoit que la date limite de vote du Budget Primitif est fixée au 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant.

Afin de respecter le calendrier « budgétaire » :

- Le budget 2020 sera voté par l'assemblée sortante le 24 février prochain,
- Le vote des comptes de gestion et comptes administratifs sont présentés pour vote à cette séance.
- Le Débat d'Orientations Budgétaires est également développé en séance.

Le nouvel organe délibérant aura loisir de prendre des décisions modificatives pour ajuster le Budget Primitif.

Arrivées de Franck GONNORD et Fabien MULYK

○ **Compte-administratif – Budget principal**

Le compte administratif peut être résumé ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	9 349 495,85	9 752 289,99	402 794,14
	Investissement	1 011 865,31	1 245 869,19	234 003,88
Report 2018	report Fonct.		1 039 974,21	1 442 768,35
	report Inv.	260 270,16		- 26 266,28
Total réalisations 2019 + report		10 621 631,32	12 038 133,39	1 416 502,07
RàR à reporter sur 2020				
	Investissement	927 447,00	562 380,00	- 365 067,00
Résultat Cumulé	Fonctionnement	9 349 495,85	10 792 264,20	1 442 768,35
	Investissement	2 199 582,47	1 808 249,19	- 391 333,28
	Total	11 549 078,32	12 600 513,39	1 051 435,07

La présentation est suivie d'une séance de questions-réponses dans la salle : des précisions sont demandées sur certains comptes.

Il est demandé que soit transmise aux membres du conseil une note synthétique présentant les comptes administratifs et reprenant des informations telles que le nombre de décision modificative prise dans l'année écoulée : Ce document fera l'objet d'une présentation lors du prochain conseil communautaire.

○ **Compte administratif – budget annexe – Gestion des déchets**

Ce budget est présenté en précisant que son équilibre est précaire et artificiel par nature. Pour rappel, une subvention équilibre est prévue sur le budget principal pour financer la section investissement. En compte c/611, l'explosion tonnage en déchetterie est à noter. L'exercice 2019 reste assez similaire à 2018 pour la section fonctionnement. Le compte administratif peut être résumé ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	2 857 047,36	3 059 274,15	202 226,79
	Investissement	532 547,91	916 042,58	383 494,67
Report 2018	report Fonct.		22 547,26	224 774,05
	report Inv.		52 363,90	435 858,57
Total réalisations 2019 + report		3 389 595,27	4 050 227,89	660 632,62
RàR à reporter sur 2020	Investissement	1 040 297,00	462 000,00	- 578 297,00
Résultat Cumulé	Fonctionnement	2 857 047,36	3 081 821,41	224 774,05
	Investissement	1 572 844,91	1 430 406,48	- 142 438,43
	Total	4 429 892,27	4 512 227,89	82 335,62

○ **Compte administratif – budget annexe - Matheysine développement**

Le compte administratif peut être résumé ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	895 061,62	1 083 037,09	187 975,47
	Investissement	2 386 647,86	413 165,13	- 1 973 482,73
Report 2018	report Fonct.		168 271,36	356 246,83
	report Inv.		2 024 269,33	50 786,60
Total réalisations 2019 + report		3 281 709,48	3 688 742,91	407 033,43
RàRéaliser	Investissement	454 000,00	208 000,00	- 246 000,00
Résultat Cumulé	Fonctionnement	895 061,62	1 251 308,45	356 246,83
	Investissement	2 840 647,86	2 645 434,46	- 195 213,40
	Total	3 735 709,48	3 896 742,91	161 033,43

Des précisions sont demandées sur certaines dépenses et recettes non réalisées dans les comptes :

- c/65 : Liquidation non clôturée qui sera finalisée en 2020 ;
- c/75 : Loyer correspond à la vente d'OSE qui sera réalisée en 2020 (rachat du crédit-bail).

○ **Compte administratif – budget annexe - Abattoir**

Le compte administratif peut être résumé ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	25 579,45	30 315,72	4 736,27
	Investissement	63 180,91	55 037,69	- 8 143,22
Report 2018	report Fonct.		7 440,16	12 176,43
	report Inv.		25 010,26	16 867,04
Total réalisations 2019 + report		88 760,36	117 803,83	29 043,47
R à Réaliser 2020	Investissement	16 000,00	2 666,00	- 13 334,00
Résultat Cumulé	Fonctionnement	25 579,45	37 755,88	12 176,43
	Investissement	79 180,91	82 713,95	3 533,04
	Total	104 760,36	120 469,83	15 709,47

○ **Compte administratif – budget annexe - Maison Messiaen**

Le compte administratif peut être résumé ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	67 219,46	102 705,60	35 486,14
	Investissement	9 258,00		- 9 258,00
Report 2018	report Fonct.		68 292,56	103 778,70
	report Inv.			- 9 258,00
Total réalisations 2019 + report		76 477,46	170 998,16	94 520,70
R à R à reporter sur 2020		5 000,00		- 5 000,00
Résultat Cumulé	Fonctionnement	67 219,46	170 998,16	103 778,70
	Investissement	14 258,00		- 14 258,00
	Total	81 477,46	170 998,16	89 520,70

- **Compte administratif – budget annexe - Site du Sautet**

Le compte administratif peut être résumé ainsi :









		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	47 273,94	58 833,94	11 560,00
	Investissement	19 676,63	21 747,04	2 070,41
Report 2018	report Fonct.		14 476,53	26 036,53
	report Inv.		3 919,15	5 989,56
Total réalisations 2019 + report		66 950,57	98 976,66	32 026,09
Rà Réaliser 2020	Investissement			
Résultat Cumulé	Fonctionnement	47 273,94	73 310,47	26 036,53
	Investissement	19 676,63	25 666,19	5 989,56
	Total	66 950,57	98 976,66	32 026,09

- **Compte administratif – budget annexe - SPANC**

Le compte administratif peut être résumé ainsi :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	23 728,64	51 540,00	27 811,36
	Investissement	19 646,49	19 646,00	- 0,49
Report 2018	report Fonct.			27 811,36
	report Inv.			- 0,49
Total réalisations 2019 + report		43 375,13	71 186,00	27 810,87
Rà Réaliser	Investissement	53 353,51	53 354,00	0,49
Résultat Cumulé	Fonctionnement	23 728,64	51 540,00	27 811,36
	Investissement	73 000,00	73 000,00	
	Total	96 728,64	124 540,00	27 811,36

Le récapitulatif par budget des dépenses et recettes est le suivant :

 Budget	Dépenses	Recettes
 Principal	10 621 631	12 038 133
 Annexe Gestion des déchets	3 389 595	4 050 227
 Annexe Maison Messiaen	76 477	170 998
 Annexe Base Sautet	66 950	98 976
 Annexe SPANC	43 375	71 186
 Annexe Matheysine dével.	3 281 709	3 688 742
 Annexe Abattoir	88 760	117 803

En conclusion, le compte administratif 2019 consolidé peut être résumé ainsi :

CA2019_Consolidé		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2019	Section Fonct.	13 265 406,32	14 137 996,49	872 590,17
	Section Invest.	4 042 823,11	2 671 507,63	- 1 371 315,48
		+	+	
Report résultat 2018	Section Fonct.	-	1 321 002,08	2 193 592,25
	Section Invest.	260 270,16	2 105 562,64	473 977,00
		=	=	
Total réalisation + report		17 568 499,59	20 236 068,84	2 667 569,25
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	2 496 097,51	1 288 400,00	- 1 207 697,51
Résultat Cumulé	Section Fonct.	13 265 406,32	15 458 998,57	2 193 592,25
	Section Invest.	6 799 190,78	6 065 470,27	- 733 720,51
	total cumulé	20 064 597,10	21 524 468,84	1 459 871,74

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte de gestion et sur le compte administratif. Le conseil entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs. **Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.**

Le Président, Joël PONTIER, participe au vote du compte de gestion.

Le conseil est invité à se prononcer sur l'ensemble des comptes de gestion par un vote global.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : 54 voix Pour, 1 abstention,

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après présentation des sections de fonctionnement, investissement par budget, par le Président, les comptes administratifs sont soumis au vote de l'assemblée **sous la présidence proposée du 1^{er} Vice-président**, conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu et l'assemblée délibérante élit son président.

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE 1ER VICE-PRESIDENT, Serge BESCHI,

- **ELU PAR L'ASSEMBLEE**, à l'unanimité,

Monsieur le Président, Joël PONTIER, étant sorti de la salle du conseil durant la procédure de vote du compte administratif.

Le conseil est invité à se prononcer sur l'ensemble des comptes administratifs par un vote global.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : 53 voix Pour, 1 abstention,

- **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Retour de Joël PONTIER.

→ **Affectation du résultat**

L'affectation du résultat de l'exercice se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. L'affectation de résultat décidée doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture.

Le conseil est invité à se prononcer sur l'ensemble des affectations de résultat par un vote global.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : 54 voix Pour, 1 abstention, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Affectation des résultats sur n+1							
	Budget annexe Base nautique	Budget annexe Maison Messiaen	Budget annexe Matheysine dev.	Budget annexe Abattoir	Budget annexe Déchets	Budget Principal	Spanc
Vu, le résultat d'investissement 2019	5 989,56	- 9 258,00	50 786,60	16 867,04	435 858,57	- 26 266,28	- 0,49
Vu, les restes à réaliser - Dépenses Inv.	-	5 000,00	454 000,00	16 000,00	1 040 297,00	927 447,00	53 353,51
Vu, les restes à réaliser - Recettes Inv.	-	-	208 000,00	2 666,00	462 000,00	562 380,00	53 354,00
Vu, le résultat de fonctionnement 2019	26 036,53	103 778,70	356 246,83	12 176,43	224 774,05	1 442 768,35	27 811,36
C/001 Résultat d'Investissement	5 989,56	- 9 258,00	50 786,60	16 867,04	435 858,57	- 26 266,28	- 0,49
C/1068 Affectation du résultat		14 258,00	195 213,40		142 438,43	391 333,28	
c/002 Résultat de fonctionnement	26 036,53	89 520,70	161 033,43	12 176,43	82 335,62	1 051 435,07	27 811,36

Joël PONTIER souligne que les 7 comptes administratifs sont présentés en excédent de clôture, ce qui est à mettre à l'actif des 64 élus et de l'ensemble du personnel de la CCM sous la direction de Nathalie NAHUM.

Finances – Débat d’Orientations Budgétaires 2020

Conformément à l'article L.2312-1, dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci [...]. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus.

a. Données imposées pour élaborer le budget primitif 2020

- Données générales – Loi de Finances
- Données propres à l’intercommunalité

b. Orientations DOB proposées pour bâtir le Budget primitif 2020

- Fiscalité
- Par grands champs de compétences

Le rapport d’orientations budgétaires fait l’objet d’une présentation détaillée en séance. Ce document est annexé au présent compte-rendu.

Départ de Franck GONNORD.

Maryse Barthelemi demande des précisions sur le dispositif « Opération Revitalisation du Territoire » et les interventions de la CCM

Eric Bonnier répond que ce dispositif permet à la CCM d’intervenir si elle le souhaite sur des actions relevant de ses compétences.

Le DOB est soumis à l’adoption par le conseil et la maquette budgétaire sera bâtie en fonction des pistes proposées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité, **PREND ACTE** du déroulement du débat d’orientations budgétaires pour l’exercice 2020.

Intégration de l’Office Tourisme de l’Alpe du Grand Serre – Matheysine Tourisme

Cette question fait l’objet d’une étude préalable en commission finances – commission locale des charges transférées fixée le 20 janvier 2020. Les conclusions de la commission sont présentées en séance.

Le conseil communautaire en date du 28 avril 2019 a délibéré pour une prise de compétence « conditionnée » : [...] **prend une position de principe pour une prise de compétence intercommunale « création, aménagement, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des pistes du domaine skiable de l’Alpe du Grand Serre », sous réserve des engagements suivants [...]**

Une des conditions est : *Les instances de la Station de l’AGS doivent s’engager dans le transfert de la promotion du tourisme, au 1^{er} janvier 2020, à l’outil dédié de la CCM : Matheysine Tourisme, dans l’optique de disposer d’une stratégie de promotion touristique offensive et cohérente avec l’ensemble du territoire.*

Cette étape, à finaliser, est l’intégration de l’Office du Tourisme de l’Alpe du Grand Serre à l’office de tourisme communautaire – Matheysine tourisme – qui serait effective au 1^{er} mars 2020.

Un travail de fond a été réalisé par les directeurs des deux structures touristiques sur l’analyse des missions exercées – les missions transférables – le budget et les charges et produits transférables.

Matheysine Tourisme étant la structure créée par la Communauté de Communes pour exercer la compétence intercommunale de « Promotion du tourisme, dont la création d’offices du tourisme »

Le mécanisme sera le suivant :

- Matheysine Tourisme prendra directement à sa charge le fonctionnement de cette structure : moyens humains, moyens techniques, ressources propres ;
- La CCM versera à Matheysine Tourisme une subvention annuelle « figée » calibrée sur le transfert de charges établi entre la Commune de La Morte et la Communauté de Communes de la Matheysine.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le rapport de la commission locale des charges transférées annexé à la présente délibération, établi au titre de l'intégration de l'Office du Tourisme Alpe du Grand Serre – Commune de la Morte – à l'EPIC Matheysine tourisme ;

Jusqu'à maintenant, ce montant important pour la commune était financé par ses fonds propres et l'affectation de la dotation touristique.

Raymond Maslo confirme que la commune de la Morte perçoit la dotation touristique et espère de ne pas la perdre car il serait alors compliqué de continuer à financer ce service sans cette dotation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 47 Voix Pour et 1 NPPV, **ENTERINE** l'attribution de compensation de la commune concernée à compter du 1^{er} mars 2020, telle-que ci-dessus définie ; **RAPPELLE** les attributions de compensation des communes membres de la Communauté de Communes de la Matheysine à compter du 1^{er} mars 2020, telles-que ci-dessus définies, sans aucune modification sur les modalités antérieurement définies.

3. ENFANCE & JEUNESSE

Relai d'Assistantes Maternelles – Demande de subvention

Annuellement il est nécessaire de solliciter l'aide octroyée par le Département de l'Isère au fonctionnement du RAM. Cette aide vient en complément des aides au fonctionnement de la CAF de l'Isère (PSEJ-PSU).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SOLLICITE** la demande de subvention auprès du Département au titre du fonctionnement du Relais d'Assistantes Maternelles de la Matheysine ; **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Départ de Carlos RIVIERE.

4. CULTURE & PATRIMOINE

Réseau de Lecture Publique Matacen@

Le déploiement du réseau intercommunal de lecture publique Matacen@ est mis en œuvre depuis 2017 par la Communauté de Communes de la Matheysine. En 2020, la bibliothèque de Mayres-Savel intègre le réseau.

Ce réseau est une réussite au regard des objectifs recherchés, à mettre au crédit de l'implication de tous les acteurs de ce dispositif : personnels et bénévoles des bibliothèques partenaires, de la médiathèque tête de réseau, et des élus locaux.

Le Département de l'Isère confirme son engagement à notre égard avec le nouveau Plan Lecture 2020-2026.

→ Plan Lecture Départemental

Il est nécessaire d'adopter la convention relative au soutien des réseaux de bibliothèques établie entre Le Département de l'Isère et la Communauté de Communes de la Matheysine.

Une rencontre à destination des Maires et des Responsables des bibliothèques a eu lieu ce lundi 27 janvier 2020, en présence des services du Département – Direction de la Culture – MDI, afin de présenter toutes les nouvelles modalités d'engagements et de financements de ce nouveau Plan Lecture.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** du Plan lecture 2020-2026 du Département de l'Isère ; **AUTORISE M** le Président à signer la convention portant modalités du Plan Lecture entre le Département de l'Isère et la CCM, le contrat d'objectifs et tous les documents afférents à cette décision.

→ Convention CCM/communes/bibliothèques

Une convention est établie entre la Communauté de Communes et les communes-bibliothèques du réseau fixant les obligations de chacune des parties.

Au regard du nouveau Plan Lecture du Département, il est nécessaire d'actualiser le document, portant actualisation dans les droits et obligations de chacune des parties, et des nouvelles modalités tarifaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la convention établie en la Communauté de Communes de la Matheysine, les communes et les bibliothèques ; **AUTORISE M** le Président à signer cette convention et tous les documents afférents à cette décision.

5. SPORT & SANTE

Piscine intercommunale AquaMira – Actualisation du règlement intérieur

Il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de la Piscine territoriale Aqua Mira. Ce document fixe les droits et obligations des utilisateurs de la nouvelle piscine : public – associations - établissements scolaires....

Les modifications font l'objet d'une rapide présentation en séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur de la piscine territoriale telles que présentées.

6. QUESTIONS DIVERSES

Agenda

→ Calendrier des conseils communautaires

 Le 24 février 2020

-- FIN DE SEANCE --